

Semaine 48/2012

Pays de Saint-Malo

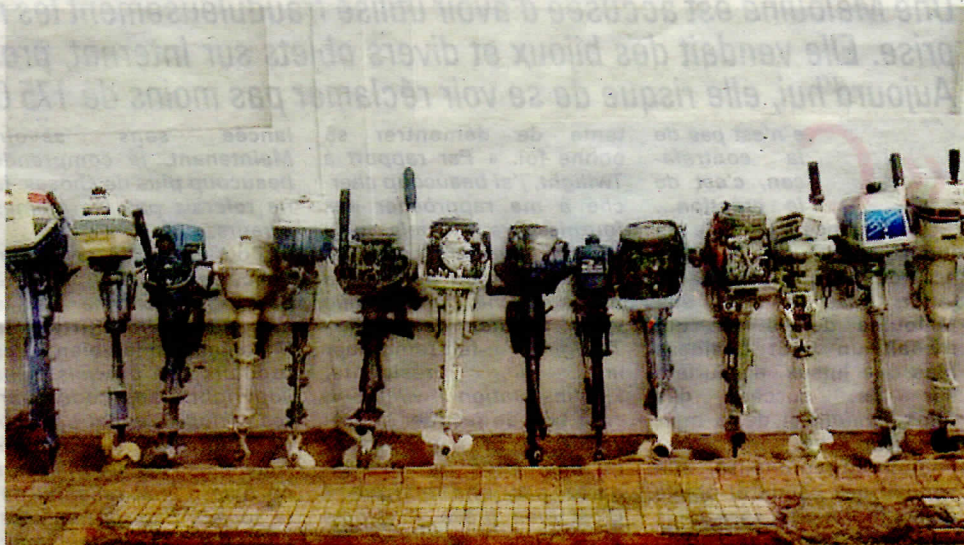
Faits-divers Vol de moteurs de bateaux

La piste d'un réseau de l'Est

Depuis mars dernier, 63 moteurs de bateaux ont été dérobés dans le pays malouin, principalement dans le secteur de Cancale et en Rance. Un butin estimé à près de 450 000 euros ! « Une série de vols qui empoisonne la vie des plaisanciers de la région », souligne François Génicon, le président du tribunal de Saint-Malo. Toutefois, l'enquête progresse et un individu a été interpellé et jugé en comparution immédiate jeudi dernier. Il comparait uniquement pour le vol de 8 moteurs dans la nuit du 13 au 14 septembre dernier à La Ville-es-Nonais. Cependant, les débats laissent supposer que l'ensemble des vols sont liés entre eux.

Identifié par son ADN

Le prévenu, un Moldave de 27 ans, installé dans la région parisienne, ne semble en effet être qu'un rouage au sein d'une bande plus importante. Il a été identifié dans l'affaire du vol de la Ville-es-Nonais car des traces de son ADN ont été retrouvées sur un cordage. Il a été interpellé la semaine dernière par la brigade de gendarmerie de Cancale, alors qu'il circulait dans une voiture dont le signalement avait été donné par plusieurs témoins



63 moteurs de bateaux ont été volés dans le pays malouin depuis mars dernier (photo d'illustration).

dans le cadre d'autres affaires du même type.

Après avoir nié, il a fini par reconnaître sa participation au vol. Il a expliqué qu'ils étaient quatre. Ils ont employé la même technique utilisée dans d'autres affaires : voler une embarcation, aller couper les amarres de bateaux au mouillage, les amener près du rivage pour les faire échouer et ensuite voler les moteurs et divers matériels (sondeurs, canne à pêche...). Le butin dérobé cette nuit-là est estimé à 36 000 euros. Le jeune homme a déclaré avoir été recruté pour 300 euros pour participer à ce vol.

Un réseau organisé

Le procureur de la République Alexandre de Bosschère a estimé cette audience « un peu frustrante, car on ne présente pas un réseau organisé, ni celui qui l'organise. Mais l'enquête suit son cours et avance. C'est la deuxième personne arrêtée cette année, dans le cadre d'une affaire de vol de moteurs, après un Lituanien qui avait été jugé en juillet ». Il a également insisté sur le fait qu'il fallait que les personnes qui participent à ces vols « sachent que la sanction normale dans ce cas était la prison ».

Le prévenu a été condamné à 8 mois de prison ferme, avec incarcération immédiate. Il lui sera en outre interdit de paraître dans les départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, pendant 5 ans.

A noter que deux des victimes étaient présentes. N'ayant pu chiffrer leur préjudice, celui-ci sera étudié lors d'une prochaine audience. Les autres devront s'adresser à l'association AIS35 ou à la permanence gratuite des avocats, pour qu'une procédure civile soit engagée.

N. E.